

## LES ENJEUX DE LA FORMATION

### 1. Pourquoi mieux apprendre à conduire ?

L'automobile est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes de notre société. Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent indispensable pour les études, le travail ou les loisirs. Rouler en sécurité est donc une nécessité pour tous. Les conducteurs débutants représentent une part trop importante des tués et des blessés sur la route. L'effort engagé doit être poursuivi, notamment par le renforcement de l'éducation et de la formation. Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité et pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader, un nouveau programme de formation est mis en place. L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir. Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante et ce livret va vous guider dans votre progression avec l'aide de votre formateur, enseignant diplômé de la sécurité routière ou de votre accompagnateur.

### 2. Quelle est l'utilité de votre livret d'apprentissage ?

Il est, avec votre demande de permis de conduire, le document indispensable et obligatoire lors de vos cours, tant théoriques que pratiques. Dans ce livret, vous trouverez : - les documents obligatoires concernant les cursus suivants : formation traditionnelle, apprentissage anticipé de la conduite ou conduite supervisée; - les trente objectifs à travailler et à valider par des approches différenciées. Ce livret va vous guider dans votre parcours d'apprentissage. Il vous permet de savoir où vous en êtes mais aussi et surtout où vous allez. Vous allez progressivement devenir autonome et compétent.

### 3. Quel programme de formation ?

Ce programme se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences qu'un conducteur responsable doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

Il vous faudra prendre conscience que ce qui est appris en formation doit progresser et évoluer, après l'obtention du permis de conduire, en tenant compte des mêmes objectifs sécuritaires que lors de votre apprentissage. Vous allez apprendre à manipuler une automobile et à circuler dans différentes configurations, à en connaître les risques et les limites. Vous allez à travers de ce programme comprendre les règles du code de la route ainsi que l'influence des lois physiques, psychologiques et physiologiques. Vous devrez également vous situer personnellement en tant que citoyen dans vos choix de conduite. Des cours théoriques et pratiques, collectifs ou individuels, vous aideront à atteindre les objectifs définis et à personnaliser votre progression. Votre formateur sera à vos côtés pour vous guider et vous conseiller. Des tests de connaissances et de capacités pourront être mis en place au fur et à mesure.

### 4. Conditions de passage

#### Passage de l'épreuve théorique :

Pour passer l'épreuve théorique, il faut avoir au moins 16 ans si vous suivez la formation traditionnelle, ou 15 ans si vous suivez l'apprentissage de la conduite (AAC).

L'inscription doit être validée par le site ANTS et un numéro NEPH doit vous être attribué

Pour réussir cette épreuve, il faut obtenir au moins 35 bonnes réponses sur 40 questions (5 erreurs maximum)

Le jour de l'examen, pensez à vous munir de votre pièce d'identité ainsi que de votre convocation. Votre code est valable 5 ans.

L'inscription à l'examen théorique peut se faire par le biais de votre auto école ou par vos soins en vous munissant de votre numéro NEPH.

Si vous le souhaitez un(e) enseignant(e) peut également vous véhiculer jusqu'au lieu de l'épreuve sans coût supplémentaire de la part de l'auto école

La somme de 30€ vous est demandée par le centre d'examen qui vous fait passer l'épreuve à chaque présentation à l'examen théorique du code de la route. En cas d'échec à l'examen du code de la route, vous pouvez vous représenter à l'examen le jour

suivant. En cas de réussite au code, vous devez attendre 48h avant de pouvoir passer l'épreuve pratique.

### **Inscription à l'examen de conduite**

Pour avoir le droit de vous inscrire à l'examen de conduite, vous devez avoir effectué 20 heures de conduite minimum avec un enseignant(e), avoir 17 ans minimum et 1 an de conduite et 2 rendez-vous pédagogiques effectués si vous suivez l'AAC. Il faut également avoir réussi le code de la route.

Nous prenons en charge les démarches administratives d'inscription à l'examen de conduite.

### **Passage de l'examen de conduite**

Vous avez 5 ans, à compter de la date d'obtention du code de la route, pour réussir l'examen de conduite.

#### **Durant ce délai,**

Au-delà des 5 ans, votre réussite au code n'est plus valable. Il vous faut patienter 48h minimum avant de pouvoir vous réinscrire à une prochaine session.

### **Dans quel centre d'examen passer son permis ?**

L'auto-école, vous informera sur le lieu, la date et l'heure de votre examen pratique. Vous êtes prévenu personnellement du jour et du lieu de l'examen. Un(e) enseignant(e) de notre école vous accompagne le jour de l'épreuve et l'examen aura lieu avec le véhicule utilisé tout au long de la formation.

### **5. Comment se déroule l'examen ?**

Cette épreuve dure environ 32 minutes. Elle a pour but de vérifier si vous êtes capable de conduire seul sans mettre en danger votre sécurité et celles des autres.

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire est évaluée par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière. Le jour de l'examen, l'épreuve vous est présentée collectivement par l'expert,

qui vous précise ce que vous allez devoir faire : -réaliser un parcours empruntant des voies

à caractère urbain, routier et/ou autoroutier; -suivre un itinéraire ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de manière autonome, pendant une durée globale d'environ cinq minutes; -réaliser deux manœuvres différentes un freinage pour un arrêt de précision et une manœuvre marche arrière; -procéder à la vérification d'un élément

technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule et répondre à une question en lien avec la sécurité routière et une question en lien avec les premiers secours; - appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs; - adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre; - faire preuve de courtoisie envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables. - 1 Test de vue: l'examineur pourra par exemple vous demander de lire la plaque d'immatriculation de la voiture se trouvant devant vous, ou de lire une inscription sur un panneau pour vérifier votre vue.

- 1 freinage de précision: la réalisation d'un freinage de précision devra être réalisé soit à l'occasion d'un arrêt imposé par la signalisation ou en utilisant un repère vertical précis et visible, selon les consignes de votre examinateur.

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

L'évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée. Un échange entre l'expert et vous peut s'instaurer au cours de l'épreuve. A l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.

## **6. La notation à l'examen pratique**

Le candidat devra obtenir au moins 20 points sur 31 points, pour réussir son examen. BIEN SUR IL Y A TOUJOURS DES ERREURS ÉLIMINATOIRES. Cependant certains points sont très faciles à obtenir. Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord 0 -1 ou 2 points, les vérifications intérieures et extérieures **0-1**- 2 ou 3 points, courtoisie au volant **1** points et la conduite économique et respectueuse de l'environnement 1 points. Ce qui fait déjà 7 points sur 20.

Seront notées aussi, l'analyse des situations, l'adaptation aux situations et la conduite autonome (suivre un itinéraire pendant quelques minutes ou se rendre à un endroit donné). Chacun de ces éléments obtiendra 0 - 0,5 ou 1 point. Il y aura aussi une manœuvre à réaliser en marche arrière .

Ci-dessous la grille d'évaluation



**CERTIFICAT D'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE (1)**

 République Française  Ministère de l'Intérieur	Date : _____	Candidat : _____
	L'expert(e) : _____	Prénoms : _____
	Code spécifique : _____	N°PN : _____
	01	Catégorie : B

<b>Bilan des compétences</b>	<b>Niveaux d'appréciation</b>					<b>Autonomie / conscience du risque</b>		
	g	0	1	2	3			
<b>Connaitre et maîtriser son véhicule</b>								
Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord				X		Analyse des situations	Adaptation aux situations	Conduite autonome
Effectuer des vérifications du véhicule				X				
Connaitre et utiliser les commandes				X				
<b>Appréhender la route</b>								
Prendre l'information				X				
Adapter son allure aux circonstances				X				
Appliquer la réglementation				X				
<b>Partager la route avec les autres usagers</b>								
Communiquer avec les autres usagers					X			
Partager la chaussée					X	0,5	0,5	
Maintenir les espaces de sécurité				X				1
<b>Sous-totaux</b>			1	10	9	0,5	0,5	1
<b>Conduite économique et respectueuse de l'environnement</b>								
			0					
<b>Courtoisie</b>								
			0					
<b>Total général</b>					<b>22</b>			

*Conducteur novice : seuil d'alcoolémie à 0,2 g/l  
 Attention : 0,2 g/l c'est 0 verre d'alcool*

<b>BILAN</b>	<b>FAVORABLE (2)</b>
--------------	----------------------

- (1) ne tient lieu de permis de conduire qu'à compter de 18 ans révolus (catégorie B)
- (2) sous réserve de l'aptitude à la conduite fixée par l'avis médical

# Les enjeux de la formation A1 et A2

## Les enjeux de la formation à la conduite

La dimension sociale de l'usage de la motocyclette, au même titre que l'automobile, se développe fortement. Au-delà du plaisir de conduire et des loisirs, il devient aussi un outil pratique de déplacement pour les études, le travail, etc.

Les conducteurs de motocyclettes sont largement surexposés pour ce qui est du risque routier.

L'effort de renforcement de l'éducation et de la formation à la conduite de ce type de véhicule doit donc être poursuivi.

L'objectif général de la formation est d'amener tout conducteur à la maîtrise de compétences en termes de savoirs, savoir-être, savoir-faire, et savoir-devenir.

Apprendre à conduire une motocyclette est une démarche éducative exigeante et ce livret va vous guider dans votre progression avec l'aide de votre formateur, enseignant diplômé de la sécurité routière.

## La formation théorique préalable au passage du permis moto

**L'épreuve n'est plus semblable à celle du permis voiture. Depuis le 1<sup>er</sup> mars 2020, l'épreuve théorique est spécifique aux deux-roues et vous devez passer l'examen même si vous avez réussi l'ETG (Épreuve Théorique Générale) moins de 5 ans avant le passage de l'examen pratique moto.**

**Le nouvel examen du code moto, baptisé ETM pour « Épreuve Théorique Moto », comporte une base inédite de questions axées autour de 9 thèmes**

- Les dispositions légales en matière de circulation routière;
- Le conducteur;
- La route;
- Les autres usagers de la route;
- La réglementation générale;
- Les éléments mécaniques liés à la sécurité;
- Les équipements de protection et autres éléments de sécurité des véhicules;
- Les règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement;
- Et enfin, les premiers secours.

### **Les conditions de l'examen :**

- Avoir 17 ans pour se présenter à l'épreuve théorique (16 ans pour l'examen A1)
- Avoir 18 ans minimum pour se présenter à l'épreuve pratique (16 ans pour l'examen A1)
- Posséder l'ASSR2 ou L ASR si vous êtes né à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1988 et que c'est la catégorie de permis que vous passez
- Avoir réussi l'ETM (Epreuve théorique moto) depuis moins de 5 ans au passage de l'examen pratique
- 20 heures de leçon minimum au passage de l'examen pratique ( 15 heures si vous avez déjà le permis A1



## **L'inscription à l'ETM**

Tout comme pour passer l'ETG, l'ETM se déroulera dans un centre d'examen agréé tenu par l'un des six opérateurs privés (Bureau Veritas, Dekra, la Poste, Pearson Vue, SGS et Exa Code). Pas de changement côté tarif non plus. L'inscription à l'Épreuve Théorique Moto vous coûtera 30 € TTC. Le jour J, vous devrez indiquer si vous souhaitez passer l'ETG ou l'ETM avant le lancement de la série. À l'instar du code auto, l'épreuve moto comporte 40 questions dont 10 questions en vidéo. Pour obtenir l'ETM, vous devrez donner un minimum de 35 bonnes réponses sur les 40 questions posées. Une fois décroché, le Code de la route moto restera valable 5 ans (une dispense sera aménagée entre les catégories A1 et A2 uniquement).

## **L'épreuve hors circulation**

La durée du plateau s'est raccourcie (environ 10 minutes par candidat contre 12 avant la réforme moto). Attention, vous devez désormais effectuer le parcours hors circulation d'une seule traite en enchaînant tous les exercices. Pas de panique en cas de faux départ ! Vous avez droit à un second essai.

L'épreuve hors circulation comporte les exercices suivants

- le déplacement de ta moto sans l'aide du moteur (vous devez débéquiller la moto puis la déplacer en marche avant et arrière).
- La maîtrise de la moto à allure réduite sans passager (pour obtenir A à cette étape chronométrée vous devrez réaliser un temps supérieur ou égal à 16").
- Le freinage (une fois la vitesse minimale de 50 km/h atteinte avec une marge de + ou - 5 km/h pour la catégorie A1, il vous faudra effectuer un freinage pour vous arrêter dans une zone définie et différente selon que la piste est sèche ou humide).
- La maîtrise de la moto à allure réduite avec passager.
- Le slalom et l'évitement (pour la remontée en slalom vous devrez rouler à 40 km/h minimum avec une marge de + ou - 5 km/h pour la catégorie A1, 50 km/h pour aborder l'évitement au retour avec une marge de 5 km/h pour les deux catégories. La grande nouveauté réside dans la prise en compte du gabarit scooter lors de la phase d'évitement).

## Grille de notation

CRITERES	NOTATION
Exercice correctement réalisé	A
3 pieds au sol ou 2 pieds au sol si l'exercice de déplacement de la moto sans l'aide du moteur est incorrectement réalisé (hors zones neutralisées)	A
Pied au sol supplémentaire (hors zones neutralisées)	B
Obstacle déplacé ou renversé (hors cônes de l'évitement)	B
Défaut de maîtrise du freinage identifié par une roue décollée et/ou une position inadaptée du candidat	B
Temps compris entre 14 et moins de 16 secondes	B
3 <sup>ème</sup> rapport de vitesses non engagé avant le 1 <sup>er</sup> cône du slalom ou avant la ligne C6, au freinage ou à l'évitement	B
Temps inférieur à 14 secondes	C
Distance de freinage non respectée	C
Anticipation du freinage	C
Non respect de la vitesse minimum	C
Erreur de parcours	C
Cône d'évitement déplacé ou renversé	C
Sortie de terrain	C
Obstacle non franchi	C
Arrêt hors zone	C
2 B	C
Chute de la machine (sauf lors de l'exercice du déplacement de la moto sans l'aide du moteur)	INTERRUPTION
Notation C au cours du deuxième essai	INTERRUPTION

Chacune des épreuves est notée séparément. Les notes vont de A (niveau bon) à C (niveau insuffisant). L'épreuve "sans moteur" est notée A ou B et n'est pas éliminatoire. Dans toutes les autres épreuves, la note C est éliminatoire.

Pour être admis à l'épreuve "hors circulation", vous devrez obtenir la note A ou B.

La note obtenue aux deux essais est éliminatoire. La chute, elle, entraîne la notation C et l'interruption de l'examen sauf si elle intervient au moment du déplacement de la moto sans l'aide du moteur.

Vous devez réussir l'épreuve hors circulation pour passer l'épreuve en circulation. Une fois obtenue, l'épreuve hors circulation est valable 3 ans et votre ETM 5 ans.

### l'épreuve en circulation

**Avec la réforme moto, la durée du plateau a été réduite au profit de l'examen en circulation.** La durée de ce test est de **40 minutes** (35 minutes de conduite effective dont environ 10 minutes de conduite autonome).

L'examen en circulation a pour but d'évaluer **votre capacité à vous déplacer en toute sécurité, sans gêner les autres, ni les surprendre.**

L'examineur et votre formateur vous suivent en voiture. Les indications de direction sont données au moyen de la liaison radio.

Dans la mesure du possible, l'épreuve en circulation a lieu sur des itinéraires variés (ville, route, autoroute). Pour évaluer le niveau d'autonomie de votre conduite, on vous demandera de suivre un itinéraire balisé par des panneaux.

Pour obtenir le permis moto, vous devrez posséder 5 compétences dont 3 majeures :

- Connaître et maîtriser son véhicule (savoir s'équiper et s'installer, savoir se positionner sur le véhicule en circulation, connaître et utiliser les commandes).
- Appréhender la route (prendre l'information soit contrôler régulièrement l'environnement, adapter son allure aux circonstances, appliquer l'ensemble des règles qui régissent le Code de la route).
- Partager la route avec les autres usagers (communiquer avec les autres usagers à l'aide des feux, avertisseurs et partager la chaussée en adoptant la trajectoire de sécurité ci-dessous notamment, maintenir les espaces de sécurité).

### La trajectoire de sécurité

En proposant une approche différente de la conduite, la trajectoire de sécurité a pour objectif de diminuer le nombre de motards tués sur les routes. Elle figure parmi les changements significatifs souhaités par le ministère de l'Intérieur. Comme le montre le schéma ci-dessous, cette méthode consiste à adapter son allure avant de prendre une courbe, de se positionner à droite ou à gauche selon le sens du virage, de maintenir son allure dans la courbe pour se replacer normalement en sortie de virage.





## La grille de notation

0: la compétence n'est pas acquise et le candidat est incapable de la restituer.

1: la compétence est en cours d'acquisition mais mal maîtrisée.

2: la compétence est acquise. Elle a été mise en œuvre pendant l'examen à des niveaux de qualité variables.

3: la compétence est correctement et régulièrement restituée. Le candidat a su la mettre en œuvre à chaque fois que cela était utile.

Bilan des compétences	Niveaux d'appréciation					Autonomie conscience du risque		
	E	0	1	2	3			
<b>Connaître et maîtriser son véhicule</b>								
Savoir s'équiper et s'installer								
Savoir se positionner sur le véhicule en circulation, connaître et utiliser les commandes								
<b>Appréhender la route</b>								
Prendre l'information								
Adapter son allure aux circonstances								
Appliquer la réglementation								
<b>Partager la route avec les autres usagers</b>								
Communiquer avec les autres usagers						0	0	0
Partager la chaussée						0,5	0,5	0,5
Maintenir les espaces de sécurité						1	1	1
Sous-totaux								
Courtoisie								
Total général								

Les compétences liées à l'autonomie et à la prise de conscience des risques sont notées pour 3 points maximum. Chaque compétence comptant pour 1 point.

Les attitudes par rapport aux autres usagers (courtoisie) et la conduite économique comptent chacune pour 1 point supplémentaire, si leur acquisition est jugée suffisante.

**Minimum 21 points**

## Les résultats

À l'issue de l'épreuve pratique, l'inspecteur ne communique pas le résultat directement. Le résultat sera disponible entre 24H et 48H sur le site rendez-vous permis (délai possible supplémentaire les week-end et jour férié), le certificat d'examen du permis de conduire (CEPC).

Le document CEPC comportant la mention FAVORABLE il est valable 4 mois et constitue votre titre de conduite en attendant la délivrance du permis de conduire définitif.

En cas de contrôle des forces de l'ordre, ce certificat peut être présenté, accompagné d'une pièce d'identité, en version papier ou directement sur un smartphone ou une tablette

Pour suivre la fabrication de votre permis, rendez-vous sur le site ANTS

Attention : le titre provisoire ne permet pas de conduire à l'étranger.

Le permis de conduire de la catégorie A2 est valide pendant 15 ans. Cette validité est indiquée sur le permis définitif.

Si vous échouez :

La mention « INSUFFISANT » est indiquée en bas de votre bilan de compétences. Les raisons de votre échec et les motifs d'ajournements sont indiqués dans le document. L'auto-école utilisera ces éléments pour vos prochaines leçons, demandez conseil à votre formateur et tirez-en tout le bénéfice !

**Passage de l'examen de conduite :**

**Vous avez 5 ans, à compter de la date de l'obtention du code de la route pour réussir l'examen de conduite.**

**Au-delà des 5 ans, il vous faut patienter 48h minimum avant de pouvoir vous réinscrire à la prochaine session**

**L'auto-école vous informera sur le lieu, la date et l'heure de votre examen pratique. Vous êtes prévenu personnellement du jour et du lieu d'examen par mail. Un(e) enseignant(e) de notre auto-école vous accompagnera le jour de l'épreuve et l'examen aura lieu avec le véhicule utilisé tout au long de la formation.**

# Enjeux de la formation BE

## **Les enjeux de la formation à la conduite**

L'objectif général de la formation est d'amener tout conducteur à la maîtrise de compétences en termes de savoirs, savoir-faire, savoir-être et savoir-devenir.

L'effort de renforcement de l'éducation et de la formation à la conduite de ce type de véhicule doit donc être poursuivi.

Apprendre à conduire un ensemble de ce type est une démarche éducative exigeante et ce livret va vous guider dans votre progression avec l'aide de votre formateur.

## **Les condition d'accès a la formation remorque BE**

- Avoir 18 ans minimum
- Etre titulaire du permis B
- Avoir le code depuis moins de 5 ans au passage de l'examen

## **La formation théorique au permis BE**

**La formation théorique au permis BE est identique à celle du permis B. Vous en êtes dispensé si vous êtes titulaire du code depuis moins de 5 ans.**

## **L'inscription a l ETG :**

L'inscription doit être validée par le site ANTS Pour réussir cette épreuve, il faut obtenir au moins 35 bonnes réponses sur 40 questions Le jour de l'examen, pensez à vous munir de votre pièce d'identité ainsi que de votre convocation.

L'inscription à l'examen théorique peu se faire par le biais de votre auto-école ou par vos soins en vous munissant de votre numéro NEPH L'ETG se déroulera dans un centre d'examen agréé. La somme de 30€ vous sera demande par le centre d'examen qui vous feras passer l'épreuve a chaque présentation à l'examen théorique du code de la route.

En cas d'échec à l'examen du code de la route, vous pouvez vous représenter à l'examen le jour suivant. En cas de réussite du code, vous devez attendre 48h avant de pouvoir passer l'épreuve Pratique BE.

## **Programme de formation pour le permis BE :**

**Epreuve sur piste, vérification technique de 1 'ensemble véhicule/remorque.**

**Contenu de l'épreuve pour le passage du permis BE**

**L'examen pratique est composé de deux épreuves**

**1 : hors circulation (HC), composée de plusieurs exercices :**

**Un test de connaissances comprenant : des vérifications courantes de sécurité ;**

Un attelage+dételage  
Une interrogation orale ; Un  
exercice de maniabilité.

**2 : en circulation (CIR). L'épreuve se déroule sur des itinéraires variés. Le candidat doit notamment :**

- Quitter un emplacement de stationnement, repartir après un arrêt
- emprunter des routes droites, négocier des virages; changer de direction, franchir des intersections, utiliser des voies

d'accélération et de décélération;

- réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier;
- dépasser et croiser des véhicules;  
prendre les précautions nécessaires avant de descendre du véhicule.

L'épreuve hors circulation constitue une admissibilité pour l'épreuve en circulation. Durée de l'épreuve pour le passage du permis BE :

Épreuve complète : 60 minutes

Épreuve en circulation seule (bénéficie de l'épreuve HC conservé) : 30 minutes.

### **Déroulement des épreuves :**

#### **> Épreuve hors circulation**

L'accompagnateur a préalablement positionné la remorque au point A de la fiche de maniabilité. Il a procédé au dételage de l'ensemble et placé le véhicule tracteur et la remorque côte à côte dans les limites de l'aire d'évolution, de manière que les deux plaques de tares puissent être lisibles depuis un même point par le candidat.

#### **Phases du test de connaissances et évaluation**

- 1 -Contrôle de l'immobilisation
- 2 -Vérification des documents de bord
- 3 -Contrôles du véhicule tracteur
- 4 -Contrôles remorque
- 5 -Mise en marche du moteur
- 6 -Positionnement du véhicule tracteur
- 7 -Compatibilité
- a-Attelage
- 9 -Annonce dimensions et poids
- 10-Feux
- 11 -Thème tiré au sort
- 12 -  
interrogation orale
- 13 -Dételage

Thème 1 : documents de bord, triangle, extincteur

Thème 2 : feux, dispositifs de contrôles et accessoires

Thème 3 : niveaux, glaces, rétroviseurs, essuie-glaces

Thème 4 : pneumatiques, roues, suspension :

Thème 5 : caractéristiques du véhicule tracteur et de la remorque, plaques, disques limitations de vitesses, dispositifs réfléchissants / catadioptrés, protections latérales. Thème 6 : transport de marchandises

### **Evaluation du thème tiré au sort :**

La notation s'établit selon une attribution de points modulables: 0, 1, 2 ou 3.

Le thème comprend plusieurs items à traiter.

Notation 3: le candidat traite correctement le thème tiré au sort, tous les items sont correctement traités.

Notation 2: un item comporte des erreurs ou oublis, les autres sont correctement traités. Notation

1: plus d'un item comporte des erreurs ou oublis.

Notation 0: le candidat ignore le thème (réponse pratiquement inexistante ou totalement erronée).

Moteur arrêté, le candidat s'assure de l'immobilisation du véhicule (position de la commande ou voyant). Le frein de parc est serré.

Le candidat immobilise la remorque (frein de remorque).

Le candidat la stabilise avec la roue jockey.

Le candidat débranche les flexibles (électriques, filin de sécurité).

Il déverrouille le système d'attelage.

Le candidat met en fonctionnement le moteur et dégage le véhicule tracteur et replace celui-ci dans sa position initiale.

### **Evaluation**

Notation 2: ensemble correctement restitué.

Notation 1: 1 annonce ou action, erronée ou oubliée.

Notation 0 : 2 annonces ou actions, ou plus, erronées ou oubliées; non-vérification de l'immobilisation du véhicule et/ou de la remorque.

### **> Epreuve en circulation**

**OBJECTIF:** Il s'agit de vérifier que le candidat a acquis les connaissances et les comportements nécessaires pour circuler en toute sécurité, sans gêner, sans surprendre et sans être surpris. A ce titre, elle est considérée comme essentielle. **CONTENU :** L'épreuve se déroule sur des itinéraires variés comportant de l'agglomération et un circuit à allure soutenue (route ou autoroute).

**Modalités PRATIQUES :** L'épreuve en circulation s'effectue avec un ou deux candidats.

La possibilité d'emmener simultanément plusieurs candidats favorise en allongeant les distances, la diversification des secteurs d'examen.

Cette opportunité doit être exploitée chaque fois que le nombre de candidats le permet, et que le véhicule le permet



## **EVALUATION DU COMPORTEMENT EN CIRCULATION**

### **1 - Généralités**

Cette épreuve consiste à évaluer chez tout candidat le respect des dispositions du code de la route; sa connaissance du véhicule et sa capacité à déceler les défauts techniques les plus importants; sa maîtrise des commandes et de la manipulation du véhicule pour ne pas créer de situations dangereuses; sa capacité à assurer sa propre sécurité et celle des autres usagers sur tout type de route, à percevoir et à anticiper les dangers engendrés par la circulation et à agir de façon appropriée;

- son degré d'autonomie dans la réalisation d'un trajet;
- sa capacité à adopter un comportement courtois et prévenant envers les autres usagers, en particulier les plus vulnérables.

Cette évaluation est réalisée par 1 'expert dans les conditions ci-après définies. Lors de cette épreuve, l'expert est placé aux double-commande.

Pour la catégorie BE, lorsque le candidat se présente pour la seule épreuve en circulation, le temps consacré au candidat est de 30 minutes et comprend :

- -l'accueil du candidat et la vérification de son identité;
- -la présentation de l'épreuve par l'expert, individuellement ou collectivement selon le nombre de candidats présents dans le véhicule, en précisant que chacun devra, en toute sécurité et avec les précautions requises:
- -Réaliser un parcours empruntant des voies à caractères urbain, routier, autoroutier ou assimilé;
- -Quitter un emplacement de stationnement, repartir après un arrêt et s'insérer dans le flot de circulation;
- -Utiliser opportunément les rapports de la boîte de vitesse mécanique (selon équipement);
- -utiliser opportunément les possibilités de la boîte de vitesses automatique ou assimilée (selon équipement);
- -Suivre un itinéraire ou se rendre vers une destination préalablement établie, en se guidant de manière autonome, pendant la durée indiquée;
- -appliquer les règles du code de la route;
- -adapter son allure aux conditions de circulation, de gabarit et de signalisation;
- -Adapter une allure normale avec le respect permanent de la sécurité du véhicule et des autres usagers;
- -Adapter sa conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre;
- -Faire preuve de courtoisie envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables.
- -Une phase de conduite effective d'une durée minimale de 25 minutes, dont S minutes de conduite autonome;
- L'établissement du bilan des compétences.

## **2 - Parcours d'examen**

L'épreuve pratique se déroule sur des itinéraires variés empruntant des parcours urbains, routiers et, si possible, autoroutiers ou assimilés.

L'expert s'attache, en fonction des possibilités du secteur d'examen, à placer le candidat dans le maximum de situations de conduite qu'un conducteur est susceptible de rencontrer en et hors agglomération. Il privilégie le passage successif d'une zone à l'autre et veille autant que possible à aménager une progressivité du niveau de difficulté,

### **a) Principes d'élaboration du parcours**

Le contenu et la durée doivent être en conformité avec les dispositions du présent arrêté.

Le parcours doit comporter une proportion globale d'un tiers en agglomération et deux tiers hors agglomération.

Le candidat doit être évalué dans des infrastructures routières et des situations de circulation suffisamment variées.

L'objectif est d'évaluer la capacité du candidat à déceler les changements de contextes de circulation et à adapter sa conduite en conséquence.

La construction du parcours ne doit pas être figée mais elle doit correspondre aux besoins d'évaluation des compétences du candidat, au fur et à mesure qu'elles sont restituées.

Le parcours comporte une phase guidée, durant laquelle l'expert utilise notamment les panneaux de signalisation, et une phase de conduite autonome.

### **b) Phase de conduite autonome**

Cette phase est mise en œuvre à l'initiative de l'expert et consiste à demander au candidat de suivre un itinéraire, et/ou de se diriger vers un lieu précis. L'expert annonce le début de cette phase au candidat.

Pendant l'exercice, qui peut être fractionné, l'expert n'indique plus les directions et laisse le candidat en situation d'autonomie.

L'itinéraire demandé doit être balisé par des panneaux visibles.

### *Les résultats*

L'inspecteur ne communique pas directement le résultat. Vous pourrez vérifier le résultat sur le site rendez-vous permis entre 24H et 48H après votre examen (hors week-end et jours fériés)

Le document CEPC comportant la mention FAVORABLE est valable 4 mois et constitue

Votre titre de conduite en attendant la délivrance du permis de conduire définitif. En cas de contrôle des forces de l'ordre, ce certificat peut être présenté, accompagné d'une pièce d'identité, en version papier ou directement sur un smartphone ou une tablette.

Pour suivre la fabrication de votre permis, rendez-vous sur le site ANTS Attention : le titre provisoire ne permet pas de conduire à l'étranger.

Le permis de conduire de la catégorie BE est valide pendant 15 ans. Cette validité est indiquée sur le permis définitif.

**Si vous échouez :**

**La mention « INSUFFISANT » est indiquée en bas de votre bilan de compétences. Les raisons de votre échec sont indiquées dans le document.**

**Votre auto-école utilisera les éléments pour vos prochaines leçons, demandez conseil à votre formateur et tirez- en tout le bénéfice !**

**Passage de l'examen de conduite:**

**Vous avez 5 ans, à compter de la date de l'obtention du code de la route pour réussir l'examen de conduite.**

**Au-delà des 5 ans votre réussite du code n'est plus valable. Il vous faut patienter 48h minimum avant de pouvoir vous réinscrire à la prochaine session.**

**L'auto-école vous informera sur le lieu, la date et l'heure de votre examen pratique. Vous êtes prévenu personnellement du jour et du lieu d'examen .Un(e) enseignant(e) de notre auto-école vous accompagnera le jour de l'épreuve et l'examen aura lieu avec le véhicule utilisé tout au long de la formation.**

**0**: la compétence n'est pas acquise et le candidat est incapable de la restituer.

**1**: la compétence est en cours d'acquisition mais mal maîtrisée.

**2**: la compétence est acquise. Elle a été mise en œuvre pendant l'examen à des niveaux de qualité variables.

**3**: la compétence est correctement et régulièrement restituée. Le candidat a su la mettre en œuvre à chaque fois que cela était utile.

Bilan des compétences	Niveaux d'appréciation					Autonomie conscience du risque		
	E	0	1	2	3			
<b>Connaître et maîtriser son véhicule</b>								
Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord								
Connaître et utiliser les commandes								
<b>Appréhender la route</b>								
Prendre l'information								
Adapter son allure aux circonstances								
Appliquer la réglementation								
<b>Partager la route avec les autres usagers</b>								
Communiquer avec les autres usagers						0	0	0
Partager la chaussée						0,5	0,5	0,5
Maintenir des espaces de sécurité						1	1	1
<b>Sous-totaux</b>								
<b>Conduite économique et respectueuse de l'environnement</b>					+1			
<b>Courtoisie au volant</b>					+1			
<b>Total général</b>								

Les savoir-faire traditionnels en circulation sont notés de 0 à 3 points.

Les compétences liées à l'autonomie et à la prise de conscience des risques sont notées pour 3 points maximum. Chaque compétence comptant pour 1 point.

Les attitudes par rapport aux autres usagers (courtoisie) et la conduite économique comptent chacune pour 1 point supplémentaire, si leur acquisition est jugée suffisante.

**E**: Erreur éliminatoire  
Le candidat peut être éliminé dans 2 cas:  
- La sécurité n'est pas assurée.  
- Il commet une infraction:  
• circulation à gauche sur chaussée à double sens,  
• franchissement d'une ligne continue,  
• circulation sur bande d'arrêt d'urgence, ou voie réservée,  
• non-respect d'un signal prescrivant l'arrêt,  
• circulation en sens interdit.

**Minimum 17 points**



Passer mon code avec La Poste

Paris le 04/11/2016

Identifiant NEPH [REDACTED]  
Date de naissance [REDACTED]

Vous avez passé l'Epreuve Théorique Générale du permis de conduire du 04/11/2016 sur le site de rue Adrien Recouvreur 49000 ANGERS.

A l'issue de l'épreuve, vos réponses ont été transmises au Ministère de l'Intérieur pour correction. Vous avez obtenu la note de 39 sur 40.

**Avis : FAVORABLE**

Les thématiques sur lesquelles vous avez fait des erreurs sont les suivantes :

Thématiques concernées	Nombre d'erreurs parmi les 40 questions
• L : Dispositions légales en matière de circulation routière	
• C : Le conducteur	
• R : La route	
• U : Les autres usagers	01
• D : Réglementation générale et divers	
• A : Les premiers secours	
• P : Précautions nécessaires à prendre en quittant le véhicule	
• M : Eléments mécaniques liés à la sécurité	
• S : Equipements de sécurité des véhicules	
• E : Règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement	

**Info Ministère : pour rappel, vous devez attendre 48 heures pour pouvoir vous inscrire à l'épreuve pratique du permis de conduire.**

Nous espérons que vous avez apprécié l'expérience « Passer mon code avec La Poste » et vous souhaitons un pareil succès pour l'épreuve pratique.

Myriam LE MOIGNE  
Directeur ETG pour LA POSTE



## Les enjeux de la formation B96

### LE DÉROULEMENT DE LA JOURNÉE DE FORMATION en B96

le programme de la formation du B96 se compose de 7 heures de formation, dont quatre heures hors circulation. Cette séquence est à la fois théorique en salle et pratique avec la réalisation d'exercices comme :

Rappel de la réglementation des attelages  
l'attelage et le dételage  
des exercices de maniabilité  
des marches arrière en ligne avec un arrêt de précision  
des marches arrière sinueuses avec un arrêt de précision

Les trois heures de formation restantes se déroulent en circulation et chaque élève effectue au minimum 50 minutes de conduite effective et 10 minutes de commentaires pédagogiques. Au maximum trois élèves peuvent prendre place à bord du véhicule tracteur-école. Les deux élèves qui ne conduisent pas restent en écoute pédagogique.

À la fin de formation, il n'y a pas d'examen, le suivi intégral des 7 heures permet la délivrance de l'attestation.